

Contrat d'engagement

Article L.1110-5 du code de la santé publique *modification suite à la loi du 4 mars 2002*

"...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..."

Lutter contre la
Douleur

Dans cet établissement,
nous nous engageons à
prendre en charge
votre douleur.

Avoir moins mal
c'est **possible.**



Document adapté du Contrat d'engagement contre la douleur
de la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins.

Adaptation : Service communication des Hôpitaux de Saint-Maurice - Juillet 2012



Vous **avez peur** d'avoir mal...
Prévenir, traiter ou soulager
votre douleur c'est **possible.**

Prévenir

les douleurs provoquées par certains soins, rééducations ou examens : piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, mobilisations articulaires.

les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

Traiter ou Soulager

les douleurs après une intervention chirurgicale.

les douleurs chroniques comme le mal de dos, la migraine, et également les douleurs du cancer, qui nécessitent une prise en charge spécifique.

Vous avez mal...
votre douleur, **parlons-en !**

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité.

Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer "combien" vous avez mal à l'aide d'une échelle d'évaluation

Nous allons vous **aider**
à avoir **moins mal**

en répondant à vos questions ;

en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ;

en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur : ils sont prescrits en fonction de l'origine et de l'intensité de votre douleur. A côté des antalgiques usuels (dont la morphine est le plus puissant), d'autres médicaments peuvent soulager la douleur :
- anticonvulsivants
- antidépresseurs

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées comme par exemple une installation adaptée, l'utilisation de la chaleur ou du froid, la physiothérapie, les massages de détente, l'aide à la relaxation, un soutien psychologique...

vous participation est **essentielle**
nous sommes là pour vous **écouter**, vous **soutenir**, vous **aider.**